



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Allemagne

Question écrite n° 19266

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre des affaires étrangères au sujet des dédommagements prévus par de grands groupes industriels allemands en faveur des travailleurs forcés durant la Seconde Guerre mondiale. Récemment, plusieurs grands groupes industriels allemands (tels Volkswagen, Thyssen...) ont annoncé leur volonté de créer des fonds permettant l'indemnisation des travailleurs forcés présents en Allemagne et travaillant pour eux, durant la Seconde Guerre mondiale. Ces annonces sont souvent consécutives à des menaces venues de groupes de pression essentiellement établis aux Etats-Unis. Il lui demande donc de préciser les connaissances du Gouvernement à ce sujet et - le cas échéant - de lui préciser la ou les catégories de travailleurs français qui seraient concernées.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'intention du ministre des affaires étrangères sur les dédommagements prévus par de grands groupes industriels allemands en faveur des travailleurs forcés qu'ils ont employés pendant la seconde guerre mondiale. De tous les grands groupes allemands, seul le groupe automobile Volkswagen a annoncé le 11 septembre 1998 la création effective d'un fonds d'indemnisation des travailleurs forcés. Ce fonds, ouvert avec effet immédiat et doté d'une somme de 20 millions de DM, a un caractère privé. Il a pour objet de fournir un soutien financier à tous les travailleurs forcés encore vivants, quelle que soit leur origine ou leur nationalité. Des versements à d'anciens travailleurs forcés devraient encore pouvoir intervenir cette année. Les administrateurs du fonds devraient faire savoir prochainement la procédure à suivre par les éventuels requérants.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19266

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 1998, page 5134

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6117